

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2020-2021

* Pièces à fournir :

- ☐ Le formulaire de demande de licence à la Fédération Française de Volley ou à l'Ufolep (dûment complété et signé),
- ☐ Le certificat médical de la FFVolley (voir explications ci-dessous). **Les certificats médicaux sur papier libre seront refusés,**
- ☐ Le bulletin d'adhésion au Joué Volley Ball,
- ☐ Les autorisations parentales (pour les mineurs),
- ☐ Un chèque de cotisation à l'ordre du Joué Volley Ball (voir tableau ci-dessous) :
 - ✓ Possibilité de régler en 3 mensualités étalées de Sept. 2020 à Mars 2021 (**Joindre les 3 chèques + date encaissement au dos**),
 - ✓ Le JVB accepte les Passeports Loisirs Jeunes, les Coupons Sport, les chèques ANCV et les Chèques Vacances,
- ☐ Une photocopie d'une pièce d'identité du licencié (sauf renouvellement) : Carte d'identité, Passeport, livret de famille, etc...
- ☐ Un chèque de caution de 30 € à l'ordre du Joué Volley Ball pour l'ensemble des licenciés engagés en compétition FFVolley (de M9 à Senior) pour le prêt d'une tenue de match (la tenue est obligatoire pour participer à toutes les compétitions du club).

* Les tarifs des cotisations :

CATÉGORIES	NÉ(E)	TARIFS	GOLD	ENTRAÎNEMENTS
Pré-Nationale Féminine	1999 et avant	160,00 €	260,00 €	Mardis et jeudis de 20h00 à 22h30
Départementale Féminine	1999 et avant	145,00 €	245,00 €	Lundis et mercredis de 20h00 à 22h00
Départementale Masculine	1999 et avant	145,00 €	245,00 €	Mardis et jeudis de 20h30 à 22h30
M21 Féminine	2000 à 2002	145,00 €	245,00 €	Mardis et jeudis de 18h30 à 20h30
M18 Féminine	2003 à 2005	135,00 €	235,00 €	Mardis et jeudis de 18h30 à 20h30
M15 Féminine	2006 et 2007	135,00 €	235,00 €	Mardis et jeudis de 18h30 à 20h30
M13 mixte	2008 et 2009	130,00 €	230,00 €	Lundis et mercredis de 18h15 à 19h45
M9 / M11 mixte	2010 à 2013	130,00 €	230,00 €	Mercredis de 17h00 à 18h30
M7 (Baby Volley)	2014 à 2015	110,00 €	210,00 €	Samedis de 9h45 à 10h45
M7 (Baby Volley)	2016 à 2017	110,00 €	210,00 €	Samedis de 11h00 à 12h00
Volley Loisir (UFOLEP)	1999 et avant	105,00 €	205,00 €	Mardis, jeudis et vendredis de 20h30 à 22h30
Double affiliation ¹	1999 et avant	170,00 €	270,00 €	¹ Licence FFVolley + UFOLEP
Encadrement ²	2002 et avant	100,00 €	200,00 €	² Licence Arbitre, Entraîneur ou Dirigeant
Pass Bénévole	2002 et avant	20,00 €	120,00 €	

L'ADHESION GOLD 2020-2021 :

Vous versez 100 € complémentaires à la cotisation de base et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % (avec un reçu fiscal remis par le JVB).

En choisissant cette formule :

- Vous nous aidez à financer nos projets et actions, en devenant mécène de l'Association,
- Vous profitez de l'avantage fiscal (loi concernant les Associations d'Intérêt général),
- En complément vous bénéficierez d'une remise sur vos achats dans la boutique club du Joué VB (*Offre valable uniquement pour la saison 2020/2021*).

* Certificats médicaux :

En application de l'article D. 231-1-3 du Code du sport, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an **est exigée tous les trois ans** (sauf cas particuliers et en fonction de l'âge du pratiquant, voir ci-dessous). Conformément à l'article D. 231-1-4 du Code du sport, lorsque le certificat médical n'est pas exigé, le sportif doit renseigner le questionnaire de santé « QS - Sport » ci-dessous. Les réponses formulées sont confidentielles et relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal.

QUESTIONS	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Questionnaire de Santé (ci-contre),
pour les **renouvellements de licence**.

Si vous répondez « **non** » à toutes les questions, il n'y a **pas lieu de fournir un certificat médical**.

Si vous avez répondu « **oui** » à une ou plusieurs questions, **vous devez consulter un médecin** afin d'obtenir un certificat médical.

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE TOUS LES ANS :

- ✓ Pour les **nouveaux licencié(e)s** au Joué VB => faire remplir par votre médecin l'encadré « Certificat médical » directement sur le formulaire de demande de licence FFVolley,
- ✓ Pour **tous les jeunes nés entre 2003 et 2014** => faire remplir par votre médecin l'encadré « **Certificat médical** » directement sur le formulaire de demande de licence FFVolley ainsi que l'encadré « **Simple surclassement** ».

En prenant ma licence au Joué Volley Ball, je m'engage à :

1/ Avoir une tenue adéquat pour la pratique du volley-ball

- ✓ Tenue de sport complète (short ou pantalon de jogging + t-shirt + genouillères)
- ✓ Chaussures de salle **propre** (réservées pour les activités en intérieur)
- ✓ Avoir une bouteille d'eau d'1 litre minimum (y compris pour le baby volley)

2/ Respecter le matériel mis à disposition

- ✓ Ranger le matériel à la fin de la séance (et compter les ballons)

3/ Respecter les personnes qui m'entourent

- ✓ Mon entraîneur : écouter ses conseils, ne pas remettre en question ses décisions
- ✓ Les arbitres : accepter ses décisions sans contester, ni rôle
- ✓ Ses coéquipier(e)s : qu'ils/elles soient débutant(e)s ou confirmé(e)s
- ✓ Ses adversaires : rester humble dans la victoire et sans rancœur dans la défaite

4/ Être assidu et sérieux aux entraînements et en compétition

- ✓ Respecter les horaires (prévenir l'entraîneur en cas de retard ou d'absence)
- ✓ Faire preuve d'esprit d'équipe, de combativité, de solidarité et de fair-play

5/ Participer à la vie associative du club

- ✓ Venir à l'assemblée générale
- ✓ Participer à l'organisation des manifestations du club (tournois, compétitions, bouge tes parents, etc...)

SANCTIONS : Le non-respect de cette charte et tout comportement négatif, agressif, antisportif, propos déplacés ou grossiers à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, public, dirigeants, entraîneurs fera l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du club.

Le Joué Volley Ball, s'engage à :

- 1 - Garantir une structure d'accueil bien organisée et des entraîneurs diplômé(e)s
- 2 - Mettre à disposition des licencié(e)s le matériel nécessaire à la pratique du volley-ball
- 3 - Développer, à travers l'enseignement du volley-ball, un bagage technique et collectif (socialisation et esprit d'équipe)
- 4 - Le club s'engage à assurer et licencier chaque joueur auprès de la FFVolley
- 5 - Garantir au minimum un engagement en championnat départemental (sauf M7)
- 6 - Prévenir les licencié(e)s ou les parents pour toute indisponibilité de salle ou annulation de match ou d'entraînement
- 7 - Maintenir un contact régulier avec les licencié(e)s ou leur famille par le biais de SportEasy, mails, etc...
- 8 - Le club s'engage à être à l'écoute des licencié(e)s et des parents

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Tout** joueur licencié à la Fédération Française de Volley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical, si des substances prescrites par le médecin sont inscrites sur la liste des produits interdits, le joueur doit faire une demande d'autorisation à usage thérapeutique (AUT).
- ✓ Le JVB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de biens personnels.

DOSSIER À RENDRE COMPLET EN MAINS PROPRES AUX ENTRAINEURS

REGLEMENT INTERIEUR DU JOUÉ VOLLEY BALL

Article Premier – Objet

Le présent règlement a pour but de préciser les obligations des personnes désignées ci-après :

- a. Le Joué Volley Ball (JVB) en tant que personne morale
- b. Les dirigeants, c'est à dire les membres du Comité Directeur, les entraîneurs, les membres de l'encadrement, et toute personne effectuant des transports d'équipe,
- c. Les adhérents, licenciés ou non et ayant acquitté leurs cotisations,
- d. Les parents, pour les parents d'enfants mineurs (ou leur représentant légal) membre par ce fait de l'association.

Article 2 – Entraînements et compétitions

- 2.1 - Les entraînements ont lieu dans les locaux mis à disposition par la municipalité ou des organismes publics ou privés.
- 2.2 - Les horaires et lieux sont portés à la connaissance des dirigeants, des adhérents et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement imprévu.
- 2.3 - Les compétitions se déroulent suivant les calendriers et modifications émis par les instances départementales, régionales ou nationales.
Ces calendriers et modifications sont communiqués à réception aux adhérents, entraîneurs, dirigeants et parents concernés. Il en est de même pour les modifications propres au club tel que tournois, fête du club, etc.
- 2.4 - Les dirigeants, entraîneurs et adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Les dégradations sont imputables au Joué Volley Ball, à charge pour le JVB de se retourner contre les auteurs en cas de faute intentionnelle qu'ils soient dirigeants, entraîneurs ou adhérents. Si la faute est du ressort d'enfants mineurs, la responsabilité des parents est engagée.

Article 3 – Responsabilités

- 3.1 - La responsabilité du JVB, de ses dirigeants, entraîneurs et adhérents est couverte, par l'assurance attachée à la licence.
- 3.2 - La responsabilité civile du JVB, de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans les locaux du JVB ou dans ceux mis à disposition. Elle cesse à partir du moment où les adhérents quittent les locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du JVB est limitée aux horaires communiqués aux parents.
- 3.3 – Dispositions relatives aux mineurs
 - a) Les parents restent responsables de leurs enfants jusqu'à leur entrée dans les locaux et à partir du moment où celui-ci a été confié à l'entraîneur. À la fin de l'entraînement, les parents doivent venir récupérer leur enfant à l'intérieur des locaux.
 - b) Les parents ont la possibilité d'autoriser leurs enfants (qu'ils estiment non dépendants) à se rendre librement aux entraînements et compétitions et à en repartir également seuls.
- 3.4 – Dispositions relatives aux déplacements
La responsabilité du JVB et de ses dirigeants ne pourra être engagée dans les mêmes conditions qu'aux paragraphes 3.2 et 3.3 qu'à partir du point de rassemblement désigné par le JVB. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation.
Les dispositions du 3.3 restent valables pour les mineurs.

Article 4 – Suppression d'entraînement ou de compétition, modification d'horaire et de lieu

L'information en est communiquée dans la mesure du possible aux adhérents et aux parents par les dirigeants de la section concernée. En tout état de cause, il est recommandé aux parents qui auront pris l'option d'accompagner leurs enfants de s'assurer de la présence effective d'un dirigeant du JVB sur le lieu de l'entraînement ou de déplacement.

Article 5 – Cotisations

Elles sont établies chaque année par le JVB pour couvrir le coût de la licence (FFVolley + Ligue du Centre Val de Loire + Comité d'Indre & Loire), l'assurance et une quote-part des frais de fonctionnement (location des véhicules de transport, engagements des équipes, entraîneurs, matériel pédagogique, etc...). Le paiement de cette cotisation est une obligation pour chaque licencié.

Article 6 – Assurance couvrant les risques corporels

Pour être assuré, il faut être adhérent et avoir signé la licence-assurance. L'assurance est une complémentaire aux régimes de Sécurité Sociale ; elle ne donne aucun droit à des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail. Toutefois, par le versement d'une cotisation supplémentaire, l'assurance peut attribuer des indemnités.

Article 7 – Inscription des enfants mineurs

Toute inscription au JVB pour un enfant mineur devra se faire par l'un des parents qui prendra connaissance de ce règlement Intérieur et signera, après l'avoir complétée, les autorisations parentales annexées.

Article 8 – Publicité du règlement

Le présent règlement est affiché au siège social du Joué Volley Ball : Gymnase Hubert Henno - 4 ter, rue Jean Monnet - 37300 Joué-lès-Tours.

Le Président du Joué Volley Ball,
Guillaume CANU

LICENCIÉ(E)S :

Nom : _____ Prénom : _____
 Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ (Dép.) ____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tél. (Licencié) : 0 _____ Taille en cm : _____ (Indispensable pour la licence FFVolley)
 E-mail (Licencié) : _____
 Profession / Classe et nom de l'établissement (Licencié) : _____
 Taille t-shirt (coupe mixte) : _____

REPRÉSENTANTS LÉGAUX (si l'enfant est mineur) :

PARENT 1	PARENT 2
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Tél. : 0 _____	Tél. : 0 _____
Mail : _____	Mail : _____
Profession : _____	Profession : _____

RÈGLEMENTATIONS :

Je reconnais avoir pris connaissance de la **charte** et du **règlement intérieur** du club.

Fait le : ____ / ____ / ____ à _____

Signatures du Licencié(e) et d'un Représentant légal (pour les mineurs)

VIE ASSOCIATIVE :

Vous êtes en train de vous licencier ; merci de faire confiance au JVB ! Sachez que pour fonctionner, le club a besoin de bénévoles investis. Si vous êtes désireux de participer de plus près à la vie du JVB, n'hésitez pas à cocher les cases ci-dessous :

- ☐ Je peux participer ponctuellement lors de matchs ou manifestations du club
- ☐ Je souhaite me former pour participer/animer des entraînements
- ☐ Je souhaite me former pour tenir des tables de marque ou arbitrer
- ☐ Je peux m'investir dans le Comité Directeur et/ou les Commissions du JVB
- ☐ J'ai des compétences (sponsoring/partenariat, entraîneur, coach...), que je peux mettre à disposition du JVB

Autres, précisez : _____

COTISATION (☐ Classique ☐ Gold) :

Catégorie du licencié : _____

☐ Je souhaite une attestation de paiement

Montant : _____ € Réglée en : ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois

Mode de règlement : Espèce / Chèque / Autre

CADRE RESERVÉ AU JOUÉ VOLLEY BALL

Encaissement n°1 : _____ € le ____ / ____ / ____ ☐ Chèque ☐ Espèce ☐ PLJ ☐ ANCV ☐ CS ☐ CV ☐ Autre
 Encaissement n°2 : _____ € le ____ / ____ / ____ ☐ Chèque ☐ Espèce ☐ PLJ ☐ ANCV ☐ CS ☐ CV ☐ Autre
 Encaissement n°3 : _____ € le ____ / ____ / ____ ☐ Chèque ☐ Espèce ☐ PLJ ☐ ANCV ☐ CS ☐ CV ☐ Autre

À LA PRATIQUE DU VOLLEY-BALL :

Je soussigné(e) _____
 autorise mon fils/ma fille _____ :

- ✓ à pratiquer le volley-ball au sein du JVB, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages, ainsi que toutes les activités et déplacements organisés par le Joué Volley Ball durant la saison sportive.
- ✓ à être présenté(e) aux sélections départementales et régionales.

DE TRANSPORT :

J'autorise mon enfant à voyager :

- ☐ dans le minibus loué par le club
- ☐ dans le véhicule personnel de toute personne licenciée au club
- ☐ dans le véhicule personnel d'un parent accompagnant

afin qu'il puisse se rendre sur les lieux des compétitions et/ou stages auxquels il aura été convoqué par l'entraîneur.

DE QUITTER SEUL(E) L'ENTRAÎNEMENT :

J'autorise le club à laisser mon enfant partir seul après ses entraînements, ses matchs et ses stages.

- ☐ OUI
- ☐ NON

DE MESURES EN CAS D'URGENCE :

J'autorise le club à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (si les personnes responsables ne sont pas joignables).

- ☐ OUI
- ☐ NON

Notes personnelles (que le club se doit de savoir) allergies, maladies, etc... : _____

DE DROIT À L'IMAGE :

J'autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et de les diffuser à travers les différents outils de communication du club (NR, site internet, réseaux sociaux, etc...).

- ☐ OUI
- ☐ NON

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

Signature **Parent 1** précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature **Parent 2** précédée de la mention « lu et approuvé »

DOSSIER À RENDRE COMPLET EN MAINS PROPRES AUX ENTRAÎNEURS AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020
RENSEIGNEMENTS AUPRES DE SAMYRA : educateur@jouevolleyball.fr